

**Réunion du 11 Janvier 2019**

**P.V. n° 6**

**Président** : M. CURIDA.

**Présents** : MM. BORDIER – DAUBA - DEMARQUE – RIDEAU.

**Excusés** : M. MARTINEZ – GIRAUD

**Absent** : M. BEKA

**Administratifs** : Mme LE BRETON – MM. RAGER - VALLET

**COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL**

**SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL**

SAISON 2019/2020

**40 Engagés (39 en 2018/2019)**

Semaine 6	1er Tour	<b>8</b>	matches avec	<b>16</b>	clubs	
Semaine 11	2ème Tour	<b>16</b>	matches avec	<b>8</b>	clubs +	<b>24</b> <b>exempts</b>
Semaine 16	1/8èmes de Finale	<b>8</b>	matches avec	<b>16</b>	clubs	
Semaine 20	1/4 de Finale	<b>4</b>	matches avec	<b>8</b>	clubs	
Semaine 22	1/2 Finales	<b>2</b>	matches avec	<b>4</b>	clubs	
<b>samedi 13 juin 2020</b>	<b>FINALE</b>	<b>1</b>	match avec	<b>2</b>	clubs	

**Calendrier du 1<sup>er</sup> Tour :**

La Commission effectue le tirage au sort avec la constitution de 2 groupes géographiques.

**8** matches avec **16** clubs.

➤ **A disputer au plus tard le samedi 8 février 2020 :**

- ASCPA Futsal / Blanquefort Futsal
- Bruges E.S. / Royan Sacoche Futsal
- Talence Selecao United / Foyen Futsal Club
- Ambes F.C. / Bordeaux Chanteclerc
- Futsal 2 Charentes / Tulle Football Correze
- Guéret New Team / Tulle AAJF
- Montamisé F.C. / Sostra Futsal
- Pujols F.C. / S.C. Saugnac

### **Les 24 équipes exemptes du 1<sup>er</sup> tour sont :**

- les **10** équipes évoluant en Futsal Régional 1
- les **9** équipes évoluant en Futsal Régional 2
- les **5** équipes suivantes : Futsal Angoulême – The Futsal O.C. Vouilletais – E.S. Celles-Verrines – R.C. Niortais – Mediolanum Santonum Futsal.

### **Organisation des rencontres**

Le club 1<sup>er</sup> nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

### **DEROULEMENT DES RENCONTRES**

#### **1/ Nombre de joueurs**

Les équipes sont composées de 5 joueurs dont un Gardien de But.  
Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match.

#### **2/ Couleur des maillots**

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club.  
Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente.  
Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

#### **3/ Numérotation des maillots**

Les maillots devront être numérotés de 1 à 12 pour les joueurs inscrits sur la feuille de match.  
Les remplaçants doivent porter une chasuble de couleur différente. Chaque joueur remplacé doit prendre la chasuble du joueur qui le remplace.

#### **4/ Ballons**

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.  
Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon.  
Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (3).

#### **5/ Licences**

Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

#### **6/ Qualification et Participation**

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.  
Tous les joueurs doivent être titulaires **d'une licence Futsal.**

Toutefois :

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Futsal et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Foot Entreprise pouvant être inscrit sur la feuille de match n'est pas limité sur l'ensemble de l'épreuve.

### 7/ **Durée des rencontres**

La durée d'une rencontre de la C.N.A.F. est de 50 min temps réel (2 x 25). Entre les deux périodes, une pause de 15 min est observée. Uniquement la Finale sera d'une durée de 40 min en temps réel (2 x 20) avec chronométrage électronique.

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à une prolongation de 2 x 5 minutes.

En cas d'égalité à l'issue des prolongations, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but (3 tireurs puis si égalité le principe de la mort subite).

### 8/ **Table de marque**

La table de marque devra être obligatoirement fournie par le club recevant.

En cas d'absence, le délégué prendra la décision de ne pas débiter la rencontre, la Commission compétente statuant par la suite sur l'issue de la rencontre en donnant match perdu au club recevant.

### 9/ **Réserves et réclamations**

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

## **REGLEMENT FINANCIER**

1/ Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. Ils seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.

2/ Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.

**Feuilles de matches version « papier »** : Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 48 heures à la Ligue par le club recevant, qui aura également à sa charge la saisie informatique des résultats sur Footclubs.

**Discipline** : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2<sup>ème</sup> avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

**Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale.**

### **ORGANISATION DE LA FINALE NOUVELLE AQUITAINE FUTSAL**

La Commission prend note de la demande d'organisation de la Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal de la part du club de l'UNION SPORTIVE FOOT EN SALLE AUNISIEN.

Un appel à candidatures sera lancé début Février auprès de l'ensemble des clubs possédant une salle Futsal classée.

### **CHAMPIONNATS**

#### **Championnat Régional 1 :**

La Commission souhaite une ultime relance auprès du club de l'AJ FUTSAL pour obtenir un lieu de salle suite à la suspension de la salle habituelle par la C.R. Discipline.

#### **Championnat Régional 2 :**

La Commission accorde le report de la rencontre MUSSIDAN / MASCARET initialement prévue le 16 Janvier 2020. Cette rencontre devra se dérouler semaine 6. Le club de MUSSIDAN devra rapidement contacter le service Compétitions de la LFNA pour dévoiler un créneau.

### **QUESTIONNAIRE**

Une synthèse a été établie par la Commission Régionale.

Une réponse personnalisée sera apportée à chaque club ayant répondu au questionnaire.

Des réunions dans les Districts sont envisagées pour convaincre les clubs du bienfondé d'une Poule Nord en Régional 2.

---

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr) par la messagerie Zimbra, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).

---

Le Président,  
**Robert CURIDA**

Le Secrétaire de séance  
**Vincent VALLET**

Procès-Verbal validé le 13/01/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.